

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **14 septembre 2015 à 19 h30** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**15-09-276**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**15-09-277**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 et de la séance extraordinaire du 31 août 2015.

ADOPTÉE

**Dépôt d'un procès-verbal de correction** - dépôt

**15-09-278**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 11-08-2015 au 13-09-2015	
- nos M1323 à M1326 & A38024 à A38058	151 815,15 \$
- no A37944	annulé

- dépôts salaires des périodes 201531 à 201535

ADOPTÉE

**15-09-279**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 14 septembre 2015
- nos A38059 à A38205

351 737.56 \$

ADOPTÉE

**15-09-280**

**Fermeture de compte bancaire – Banque Nationale**

ATTENDU que la Ville est titulaire d'un compte bancaire à la Banque Nationale portant le numéro de transit 02941 et portant le numéro de compte 0044325 ayant un solde de 868,96\$ en date du 10 septembre 2015;

ATTENDU qu'il y a lieu de fermer ce compte;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à signer tout document nécessaire à la fermeture du compte et à encaisser le reliquat de ce compte.

ADOPTÉE

**15-09-281**

**Transferts budgétaires**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour les périodes 2015-01 à 2015-08 soumise par la trésorière en date du 14 septembre 2015 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

**15-09-282**

**Départ Pierre Chagnon**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de prendre acte du départ, à compter du 30 juillet 2015, de Monsieur Pierre Chagnon qui agissait jusqu'à ce moment comme directeur adjoint au sein du Service des incendies de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**15-09-283**

**Service de ramonage et inspection des cheminées pour la période entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 31 août 2016 – Approbation d'une entreprise et fixation du tarif**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016, conformément à l'article 10.3 du règlement 2007-136, un permis pour le ramonage des cheminées sur le territoire de la Ville de Princeville à Les Services Hébert Ramonage, selon les tarifications suivantes :

**Service extérieur seulement comprenant :**

- Nettoyage du conduit avec hérissons
- Inspection et enregistrement du conduit avec caméra
- Enlèvement des résidus de la porte de ramonage lorsqu'elle est située à l'extérieur
- Fiche d'inspection

Service intérieur et extérieur comprenant :

- Nettoyage du conduit avec hérissons
- Inspection et enregistrement du conduit avec caméra
- Enlèvement des résidus de la porte de ramonage ou par le tuyau à fumée
- Nettoyage des tuyaux à fumée et nettoyage de l'appareil de chauffage au bois
- Fiche d'inspection

Tarif en saison (entre 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 15 novembre 2015 et entre le 15 avril 2016 et 31 août 2016)

- Nettoyage extérieur seulement : 47,00 \$
- Nettoyage intérieur et extérieur: 64,00 \$

Tarif hors saison (entre le 16 novembre 2015 et le 14 avril 2016)

- Nettoyage extérieur seulement: 65,55 \$
- Nettoyage intérieur et extérieur: 77,00 \$

ADOPTÉE

**15-09-284**

**Modification d'une demande de subvention au ministère des Transports**

ATTENDU les conditions d'obtention d'une subvention du ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration du 11<sup>e</sup> Rang Est;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'affecter cette subvention au 7<sup>e</sup> Rang;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à présenter toute demande ou poser tout acte nécessaire pour qu'il y ait substitution du 11<sup>ième</sup> rang en faveur du 7<sup>ième</sup> rang.

ADOPTÉE

**15-09-285**

**Adjudication du contrat d'asphaltage – AO15-VM-04**

ATTENDU l'appel d'offres AO15-VM-04 publié conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser que les travaux sur la rue Richard entraînent la nécessité de ragréer les entrées privées de la rue Richard, le tout sur les emprises de la Ville;

ATTENDU l'ouverture des soumissions ayant eu lieu le 14 septembre 2015 à 11h01 à l'Hôtel de Ville de Princeville, conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Construction & Pavage Portneuf inc.;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'asphaltage de portions des rues Simard, Liberge, Noël, Jérémie-Pacaud, Richard et de la réfection de certaines entrées privées sur la rue Richard à Construction & Pavage Portneuf inc. ;

QUE la dépense soit financée de la manière suivante :

**Projet de rues Simard, Liberge et Noël;**

<u>Travaux</u>	<u>Prix unitaire, taxes en sus</u>
Mise en forme et correction de profil	1,36 \$/m <sup>2</sup>
Béton bitumineux (ESG-14, 150 kg/m <sup>2</sup> )	78,60 \$/t

Que la dépense du projet de rues Simard, Liberge et Noël soit financée par la réserve de la nouvelle Ville à des fins de développement domiciliaire;

**Projet de la rue Jérémie-Pacaud**

<u>Travaux</u>	<u>Prix unitaire, taxes en sus</u>
Mise en forme et correction de profil	1,36 \$/m <sup>2</sup>
Béton bitumineux (ESG-14, 150 kg/m <sup>2</sup> )	78,60 \$/t

Que la dépense du projet de la rue Jérémie-Pacaud soit financée a même la réserve de pavage des rues;

**Projet de la rue Richard**

<u>Travaux</u>	<u>Prix unitaire, taxes en sus</u>
Pulvérisation	1,87\$/m <sup>2</sup>
Mise en forme et correction de profil	1,36 \$/m <sup>2</sup>
Béton bitumineux (ESG-14, 150 kg/m <sup>2</sup> )	78,60 \$/t

Que la dépense du projet de la rue Richard soit financée pour partie :

- À même le fonds des activités financières de l'année en cours (ref. G/L 03.630.01711) et à même un transfert budgétaire (ref. G/L 03.630.01713);
- À même le solde disponible de la réserve de pavage des rues;
- À même les revenus de taxes supplémentaires de l'année en cours pour la différence;

**Projet de la réfection de certaines entrées privées sur la rue Richard**

<u>Travaux</u>	<u>Prix unitaire, taxes en sus</u>
Mise en forme et correction de profil	9,96 \$/m <sup>2</sup>
Béton bitumineux (EB-10, 120 kg/m <sup>2</sup> )	200,00 \$/t

Que la dépense du projet de la réfection de certaines entrées privées de la rue Richard soit financée à même les revenus de taxes supplémentaires de l'année en cours;

ADOPTÉE

15-09-286

**Facture – frais d'électricité annuel kiosque postal Adrien Paquet**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer à Gaétan Simard une facture du 11 août 2015 au

montant de 135 \$ représentant les frais annuels d'électricité pour le kiosque postal Adrien-Paquet.

ADOPTÉE

15-09-287

**Modification du règlement d'emprunt no 2014-266**

ATTENDU le libellé de la résolution 15-05-183;

ATTENDU les directives de changement émises dans le projet de réaménagement de l'immeuble du 25 rue Saint-Jacques Est et que pour financer ces changements le conseil n'entend pas augmenter la charge au contribuable;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le règlement 2014-266 soit modifié par le remplacement à l'article 2 de l'autorisation du montant de la dépense de « 1 060 000 \$ » par « 1 160 000 \$ » et du remplacement de l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'article 3 de « 160 000 \$ » par « 260 000 \$ ».

ADOPTÉE

15-09-288

**Ratification des directives de changement aux travaux de réaménagement du 25 St-Jacques Est**

ATTENDU l'entente intervenue avec la firme Lemay Côté Architectes inc.;

ATTENDU le résumé des directives de chantier émises en date du 10 septembre 2015;

ATTENDU l'acceptation de ces directives de chantier par le directeur général;

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les directives de changement émises en date du 10 septembre 2015 dont copie est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-09-289

**Autorisation de paiement de décompte no 2 des travaux de réaménagement du 25, rue St-Jacques Est**

ATTENDU le décompte numéro deux émis par la firme Lemay Coté Architectes Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 juillet 2015 émis en date du 13 août 2015 au montant de 98 484,29 \$, taxes incluses;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 98 484,29 \$ à Construction Bois-Francis Inc. et de financer la dépense à même le règlement d'emprunt 2014-266.

ADOPTÉE

15-09-290

**Dépôt et approbation d'une révision budgétaire – Office municipal d'habitation de Princeville**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation de Princeville a transmis une demande d'approbation d'un budget révisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu d'approuver la demande de budget révisé présenté par l'Office Municipal d'Habitation de Princeville pour un nouveau déficit révisé de 153 097 \$ ;

QUE le conseil consent à verser selon la Loi, un montant de 15 310 \$ représentant 10 % du déficit approuvé par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

**15-09-291**

**Demande de partenariat – Branchons les PME**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de participer au programme « Branchons les PME » offert par Cible Formation Conseil et de payer à Cible Formation conseil en lieu et place des participants, la somme de 70,00 \$, plus les taxes applicables, par formation effectivement complétée;

D'autoriser le directeur général à prendre toute mesure qu'il jugera appropriée pour s'assurer qu'une formation remboursée est une formation effectivement complétée.

ADOPTÉE

**15-09-292**

**Dérogation mineure de la Ferme Rivardale inc. – 1290 Route 263 Nord**

ATTENDU QUE l'agrandissement du garage annexe s'intègre bien au bâtiment principal;

ATTENDU QUE cet agrandissement est bien situé pour réaliser leur projet de système de chauffage en réseau.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 1290, Route 263 Nord, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Rivard pour la Ferme Rivardale inc. afin de permettre l'agrandissement du garage annexe pour atteindre 107% de la superficie habitable hors-sol de la résidence, ce qui représente 32% de plus, soit 51 m<sup>2</sup> de plus que permis pour un bâtiment annexe par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**15-09-293**

**Demande d'autorisation CPTAQ – David Allard**

ATTENDU QUE le demandeur David Allard s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture un emplacement de 3000 m<sup>2</sup> sur le lot 5255021 du Cadastre du Québec pour la construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE l'emplacement visé est en bordure du périmètre urbain de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE les services d'égout et d'aqueduc sont existants sur cette partie du Boulevard Carignan Est depuis 1990;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

ATTENDU QUE selon l'article 61.1 de la loi, nous informons la Commission qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**15-09-294**

**Adoption du règlement 2015-277 modifiant le règlement 2011-293**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2015-277 modifiant le règlement 2011-293 de la Ville de Princeville concernant la tarification des services de loisirs et diverses locations.

ADOPTÉE

**15-09-295**

**Demande de gratuité de salle – Cercle Social et Culturel de Princeville inc.**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Desjardins de la Bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger au Cercle social et Culturel de Princeville pour la tenue de leurs activités, de 18 h à 22 h 30, aux dates suivantes :

- 23 septembre 2015
- 18 novembre 2015
- 17 février 2016
- 16 mars 2016
- 20 avril 2016
- 18 mai 2016

ADOPTÉE

**15-09-296**

**Aide financière – Moisson Mauricie**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière au montant de 500 \$ à Moisson Mauricie-Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

**15-09-297**

**Aide financière – Table de concertation des aînés**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville participe à l'activité de la Journée internationale des personnes âgées au coût de 8,00 \$ par personne, pour deux personnes, et verse une commandite de 50,00\$ pour un montant total de 66,00 \$ à la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**15-09-298**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire